

Dossier rédigé par Stéphane Vigliandi

DISTRIBUTION BOIS ET DÉRIVÉS

MARCHÉ

La filière va-t-elle enfin trouver ses marques ?

Un décret providentiel

Woodenha coupera-t-il court aux débats sur les apparentes faiblesses antifeu du bois? Spécialisée dans le traitement de ce matériau, la start-up nantaise vient de lancer un programme de R&D relatif à son ignifugation en milieu extérieur. Une stratégie destinée à répondre à la demande croissante des industriels désireux de se positionner sur le segment des ERP. Si dans le secteur diffus, le bois ne représente encore que 3% de PdM selon l'Observatoire Qualité Construction 2009, «prescripteurs, promoteurs et bailleurs sociaux l'intègrent progressivement en petit collectif et dans les programmes sociaux notamment», rappelle André Caron du cabinet Caron Marketing. Un peu moins d'un

an après le rapport Puech et le discours d'Urmatt (Bas-Rhin) où Nicolas Sarkozy avait souhaité que l'utilisation du bois soit multipliée par dix dans la construction neuve, le décret n°2010-273 du 15 mars dernier est venu fixer la feuille de route aux professionnels du BTP. Avec un calendrier en deux étapes: pour les demandes d'autorisation de construire entre début décembre 2010 et fin novembre 2011 (20 dm³/m² de bois a minima en résidentiel; 3 à 7 dm³ de bois par m² hors logement); puis à partir du 1^{er} décembre 2011 (respectivement 35 et 5 à 10 dm³/m²). Bien qu'amendé, le texte va dans le bon sens pour de nombreux acteurs de la filière. Lors de sa prise de fonction mi-avril, Max Gau, le nouveau président du Scibo (Syndicat des fabricants de structures et charpentes industrialisées en bois), insistait toutefois sur «la nécessité d'aller dans le sens d'une simplification des contraintes d'emploi du bois pour impulser une utilisation plus souple». À la demande des pouvoirs publics, une étude coordonnée par le FCBA et le CSTB propose plusieurs pistes pour lever les freins réglementaires et normatifs à l'usage du bois dans la construction (résistance et réaction au feu, comportement parasismique, performance acoustique, transferts hygrothermiques...). Avec la nécessité d'enrichir, entre autres, le référentiel Cerqual.



A priori prévu pour fin 2010, le projet de label relatif aux bâtiments biosourcés devrait créer un effet de levier supplémentaire pour l'ensemble de la filière bois.

MICHEL PERRIN,
directeur opérationnel du CNDB

MULTIPLE DE DIX! Paru au Journal Officiel du 17 mars dernier, le nouveau décret veut que les acteurs de la construction neuve décuplent, rapidement, la part du bois. Un «diktat» réglementaire qui devrait faire décoller l'utilisation, entre autres, du lamellé-collé.



L'amont accélère sa modernisation...

La crise n'a pas épargné l'industrie du panneau. Début mai, Swedspan (filiale d'Ingka, le holding d'Ikea) a ouvert une filiale en France... en rachetant au groupe portugais Sonae son usine Isoroy de Lure. En 2008 et 2009, ce site de Haute-Saône ne tournait plus qu'à 50% de ses capacités. Sur le marché du parquet, l'Uffep annoncera le 2 juin, lors du Carrefour international du bois à Nantes, le lancement de «Parquets de France». Une marque collective qui «s'appuie sur la valeur ajoutée d'une fabrication garantie 100% française», alors que le député Yves Jégo vient de remettre à l'Élysée un rapport* sur l'éventualité d'un label Made in France. Et dans le secteur du bois constructif et de la Mob, la consolidation industrielle appuie encore un peu plus sur l'accélérateur. À l'instar de la reprise, début 2009, du groupe nivernais Jacob (composants structuraux) par le céviste, promoteur et lotisseur lyonnais AST. Objectif? À terme, au moins 2000 maisons pour primo-accédants par an! D'autres, comme Gascogne Wood Products, misent sur la diversification. Depuis une bonne année, le groupe

aquitain a étendu son expertise aux murs à ossature bois massifs confectionnés en pin maritime. Alors que le marché de l'isolation thermique par l'extérieur devrait quadrupler d'ici à 2012 – avec 10 à 12 millions de mètres carrés posés selon le G2M –, le Landais FP Bois, lui, réfléchit à un complexe d'ITE sur bardages bois. Sortie prévue, a priori, d'ici la fin 2010.

(*) «En finir avec la mondialisation anonyme»



Entrés dans une vraie stratégie d'offre, les fabricants français accélèrent le mouvement de la préindustrialisation. À terme, le différentiel de prix avec le bâtiment conventionnel s'estompera.

LUC CHARMASSON,
président de l'UIB
(Union des industries du bois)